TROPHEE DE MUSIQUE CELTIQUE LOÏC RAISON FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT

- REGLEMENT -

Ce concours a pour but de promouvoir les groupes de musique et chant, amateurs ou professionnels, puisant dans le fond traditionnel des « pays » Celtiques, une expression originale et contemporaine.*

* *Les "pays Celtiques" :* Asturies, Bretagne, Cornouailles, Ecosse, Galice, Ile de Man, Irlande, Pays de Galles.

- Les groupes issus des "*pays*" *Celtiques* interpréteront un répertoire issu de leur fond propre.

- Les autres groupes choisiront d'interpréter le répertoire d'un des " pays" précités.

- Chaque groupe doit être constitué d'au moins 3 personnes et ne pas dépasser 8.

- La limite de temps de passage sur scène pour chaque groupe sera de 25 minutes de prestation.

- Chaque groupe disposera de 10 minutes pour sa mise en place et le line check avant sa prestation.

- Le groupe gagnant de l'année précédente ne pourra pas participer au Trophée de l'année suivante (et seulement celle-là).

- Ce concours est doté de 2750 Euros de prix : 1200 € pour le vainqueur, 800€ pour le second, 450€ pour le troisième et 300€ pour le quatrième.

- Il n'y aura pas d'indemnités de déplacement.

- Une 1ère sélection sera effectuée à partir de lien musicaux et vidéos qui devra parvenir au Festival Interceltique de Lorient ou à nico@interceltique-lorient.com

- Les présélections pendant le festival se dérouleront du Lundi 04 au vendredi 08 Août 2025 Place des Pays Celtes de 18 h à 20h. Les groupes doivent se présenter Place des Pays Celtes minimum 1 heure avant leur passage sur scène.

- La finale se déroulera le samedi 09 Août 2025 à 18h, Place des Pays Celtes, entre les 4 meilleurs groupes sélectionnés par le jury, pendant la semaine.

- Le groupe gagnant devra impérativement se produire dès sa victoire en ouverture de la soirée-concert Place des Pays Celtes le samedi 09 Août à 22h00. Si, pour quelle que raison que ce soit, il ne pouvait le faire, le titre de gagnant du Trophée reviendrait alors au groupe arrivé deuxième qui devra alors se produire en ouverture de la soirée-concert (si lui-même ne pourrait pas se produire, le titre et le concert reviendraient dans ce nouveau cas au groupe arrivé troisième et ainsi de suite...).

- La participation au Trophée implique l'acceptation pleine et entière du règlement, validé par l'organisation et les membres du jury. Les décisions du jury ne sont pas contestables.

Contact responsable Trophée Loïc Raison :
nico@interceltique-lorient.com +336 24 08 23 26